JUGEMENT DU FAIT D'EMPLOYER DES FEMMES POUR QU'ELLES TAPENT DU DUFF

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Mariage & divorce

Jugement du fait d'employer des femmes pour qu'elles tapent du duff
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 31

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : quel est le jugement du fait d'employer des femmes pour qu'elles tapent du duff ?

Réponse :

Ce n'est pas une bonne profession, taper du duff à l'occasion du mariage est une sounna qui a pour but d'annoncer le mariage. Il ne lui convient donc pas d'en faire une source de revenus. C'est la récompense de cette annonce selon la sounna qui doit être visée et non pas la convoitise de ce bas-monde.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/14775